

Les Grands Dossiers À Washington

- Dans le cas des droits compensateurs exigés sur le porc transformé, la Commission du commerce international des États-Unis a réexaminé ses conclusions à l'aide des données corrigées, comme le lui ordonnait le groupe spécial binational. La Commission en est venue à la conclusion que les importations canadiennes causent un léger préjudice à l'industrie américaine qui est plutôt vulnérable. Les ministres Crosbie et Mazankowski ont fait part de leur déception suite à la décision de la Commission. Le groupe spécial binational déterminera s'il doit revoir les nouvelles conclusions.

- Des représentants du Canada, des États-Unis et du Mexique ont tenu des consultations trilatérales le 16 octobre à Houston. Ces consultations, qui serviront de fondement à un accord nord-américain de libre-échange, se poursuivront au cours des prochains mois.

AU CONGRÈS...

- Le 26 octobre, le Congrès et l'Administration étaient sur le point d'adopter un programme quinquennal prévoyant des augmentations de l'impôt sur le revenu et de la taxe de vente (y compris sur l'essence), ainsi que des réductions de dépenses, dans le but de réduire de 500 milliards de dollars le déficit budgétaire. L'adoption de ce programme permettra au gouvernement des États-Unis d'éviter un arrêt de ses activités.

- Après neuf ans de pression constante exercée par les plus hautes instances du Canada, le Congrès est sur le point d'adopter une loi sur la salubrité de l'air qui prévoit des mesures efficaces de contrôle des pluies acides acceptables pour le Canada. Les négociations en vue d'un accord bilatéral entre le Canada et les États-Unis se poursuivent et devraient être terminées d'ici la fin de l'année.

- Le Congrès a adopté le Farm Bill de 1990. Parmi les principaux éléments d'intérêt pour le Canada, mentionnons une réduction de 25 p.c. des subventions à l'agriculture américaine (comprise dans le budget), dont une proportion importante dans le secteur des céréales. Les subventions à l'exportation demeurent toutefois élevées en attendant les résultats de l'Uruguay Round.

- Il se peut que le projet de loi maritime qui aura une incidence sur le travail des débardeurs soit adopté par le Congrès. Grâce aux démarches énergiques de l'Ambassade, la formulation a été modifiée de façon à tenir compte de points soulevés par le Canada.

- La législation permettant aux entreprises Bell régionales de fabriquer de l'équipement ne sera probablement pas adoptée par le Congrès. L'Ambassade a protesté contre les dispositions discriminatoires du projet de loi qui vont à l'encontre de l'ALE et du GATT.

- La législation prévoyant le regroupement des données existantes sur les investissements étrangers et une plus grande divulgation de ces renseignements par les organismes gouvernementaux a franchi l'étape du Congrès et il semble qu'elle sera approuvée par le Président. Les efforts déployés par l'Ambassade afin d'assurer la protection des renseignements commerciaux confidentiels ont porté fruit.

- Il est fort peu probable que la législation prévoyant une nouvelle réglementation de l'industrie de la câblodistribution soit adoptée au cours de la présente session du Congrès.

- Une conférence Chambre/Sénat sur l'Export Administration Act, a convenu de procéder à un examen de la libéralisation du contrôle des exportations. En dépit de l'opposition de l'Ambassade, le projet de loi prévoit des sanctions à l'égard de Cuba, ce qui bloquerait la vente, par des entreprises canadiennes appartenant à des intérêts américains, de produits à Cuba. L'Administration s'oppose à plusieurs dispositions, ce qui pourrait inciter le Président à y opposer son veto. Le Canada envisage la possibilité d'imposer des arrêtés en vertu de la Loi sur les mesures extraterritoriales.

- Le 10 octobre, un vote de la Chambre n'a pas réussi à obtenir l'appui des deux tiers des représentants requis afin d'annuler le veto du Président sur la Textiles, Footwear and Apparel Act.